

Natels bientôt bannis à l'école?

DIP ► Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du Département de l'instruction publique (DIP), est favorable à une interdiction des natels à l'école obligatoire. Elle l'a fait savoir vendredi via un post diffusé sur sa page Facebook où elle annonce l'ouverture d'une réflexion sur ce sujet incluant la direction du DIP, les enseignants et les parents d'élèves. La nouvelle nous a été confirmée par écrit par la cheffe du DIP, absente de Genève, qui précise le caractère exploratoire de sa réflexion.

En l'occurrence, relève la magistrate, l'usage de téléphone portable est de fait déjà interdit en classe. A moins qu'un usage pédagogique express rende utile la présence d'un tel appareil. «La question qui se pose donc est de savoir s'il faut aller plus loin», relève M^{me} Emery-Torracinta, par exemple via la formalisation d'une pratique où l'on devrait dé-

poser son téléphone en entrant en classe, ou en interdisant totalement dans l'enceinte de l'école de tels appareils, y compris pendant les pauses. Enfin, une telle interdiction devrait-elle aussi concerner le secondaire II (le Collège, les Ecoles de commerce ou de culture générale), s'interroge la cheffe du DIP? «Il est important que le département accompagne les évolutions sociétales», relève la conseillère d'Etat, «c'est pourquoi j'entends mener cette réflexion avec tous les partenaires concernés (directions, enseignants, parents et élèves)».

Lundi passé, une telle interdiction a été votée par le parlement français. Le post de la ministre a d'ailleurs été rédigé en réaction à cette mise au ban. Dès la rentrée, chez nos voisins, les téléphones portables seront interdits pour tout le cursus de l'école obligatoire, voire dans certains lycées. Outre les portables, le ban

concerne tous les objets connectés (tablettes, montres intelligentes, etc.). L'utilisation de ces engins à des fins pédagogiques demeure réservée. Tout comme un usage lié à un handicap.

La mesure pourrait poser quelques problèmes, car près de 6600 établissements en France utilisent déjà des agendas électroniques via le système Pronote, développé pour les smartphones et qui permet de planifier la vie scolaire. Des voix se sont aussi fait entendre pour défendre, au contraire, un usage pédagogique de ces outils électroniques devenus incontournables dans les économies hyper connectées dans lesquelles ces élèves devront évoluer. Enfin, très trivialement, des interrogations se sont fait jour sur l'installation, dans des délais raisonnables, de quelque 3 millions de casiers à l'entrée de chaque classe pour déposer ces portables. **PHILIPPE BACH**